L'an Deux Mil Vingt et Un, le quinze février à dix-neuf heures trente, sur convocation adressée le neuf février deux mil vingt et Un, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique, au Centre culturel Henri Gardien, sous la présidence de Monsieur Denis LAUNAY, Maire.

PRÉSENTS *:*
MMES Nadine KIERS-PERRAULT - Monique NICOLAS - Valérie CHOQUET-AUDOIN - Thérèse LE SERGENT Isabelle DELAUNAY – Martine CHAPELLIERE – Lydie JARDIN

MMS Denis LAUNAY - Frédéric SCORNET - Laurent NOË - Alain BERARD – Fabrice CHOMARD - Jessy COCHEREL Christophe CABARET - Fabrice VOINEAU - Gérard LIVET – Morgan LE ROYER

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTE EXCUSÉE *: Mme Anne-Marie BONNET (procuration à Mme Nadine KIERS-PERRAULT)*

ABSENTE *: Mme Françoise ALLIDIER*

Secrétaire de séance : M. Fabrice VOINEAU

POINT 1 : *Compte de gestion – Budget principal (DEL2021-02-01)*

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont exactes,
1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE *à l'unanimité des membres présents que le compte de gestion de la Commune dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part*

POINT 2 *: Compte Administratif – Budget Principal (DEL2021-02-02)*

M. Denis LAUNAY, Maire, se retire de la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Alain BERARD, doyen, délibère sur le compte administratif 2020 dressé par M. Le Maire.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2020 ;

1° *lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :*

CA 2020	Section de fonctionnement		Section d'Investissement		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats antérieurs	0,00 €	180 178,25 €	23 035,71 €		23 035,71 €	180 178,25 €
Opérations de l'exercice	1 151 465,50 €	1 425 167,01 €	973 618,92 €	1 010 877,10 €	2 125 084,42 €	2 436 044,11 €
Total	**1 151 465,50 €**	**1 605 345,26 €**	**996 654,63 €**	**1 010 877,10 €**	**2 148 120,13 €**	**2 616 222,36 €**
Résultat de clôture		453 879,76 €		14 222,47 €	0,00 €	468 102,23 €
Restes à Réaliser					0,00 €	0,00 €
Totaux cumulés	1 151 465,50 €	1 605 345,26 €	996 654,63 €	1 010 877,10 €	2 148 120,13 €	2 616 222,36 €
Résultats définitifs	**0,00 €**	**453 879,76 €**	**0,00 €**	**14 222,47 €**		**468 102,23 €**

2° *constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;*

3° *reconnaît la sincérité des restes à réaliser,*

4° *arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.*

Et déclare, à l'unanimité, que le compte administratif pour l'exercice 2020 par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

POINT 3 *: Affectation des résultats – Budget Principal (DEL2021-02-03)*

Le Conseil Municipal étudie les dépenses et recettes des deux sections de l'exercice 2020 ainsi que celles au titre des exercices antérieurs qui se synthétisent de la façon suivante :

Résultat d'exécution de fonctionnement	
Au titre de l'exercice antérieur :	180 178.25€
Au titre de l'exercice arrêté :	273 701.51€
Résultat de la clôture en fonctionnement 2020 :	453 879.76€
Résultat d'exécution de la section d'investissement	
Au titre de l'exercice antérieur :	-23 035.71€
Au titre de l'exercice arrêté :	37 258.18€
Résultat de la clôture en Investissement 2020 :	14 222.47€
Reste à réaliser	
Recettes d'investissement :	
Dépenses d'investissement :	
Solde des Restes à Réaliser d'investissement :	
Soit un résultat à affecter :	
Affectation au 1068 (versement à la section d'investissement) :	
Recette de fonctionnement compte 002 :	453 879.76€
Affectation solde d'exécution de la section d'investissement (001) :	14 222.47€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :
- ***ADOPTE*** *l'affectation du résultat 2020 comme ci-dessus pour le budget principal*

POINT 4 : *Compte de gestion – Budget Lotissement de la Plaine du Longuet (DEL2021-02-04)*

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont exactes,
1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE *à l'unanimité des membres présents que le compte de gestion du lotissement la Plaine du Longuet dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part*

POINT 5 : *Compte Administratif – Budget Lotissement de la Plaine du Longuet (DEL2021-02-05)*

M. Denis LAUNAY, Maire se retire de la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Alain BERARD, doyen, délibère sur le compte administratif 2020 du lotissement dressé par M. Le Maire.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget lotissement de la plaine du Longuet et les décisions modificatives de l'exercice 2020 ;

1° *lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :*

CA 2020	Section de fonctionnement		Section d'Investissement		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats antérieurs	0,00 €	0,00 €		9 469,64 €	0,00 €	9 469,64 €
Opérations de l'exercice	478 240,00 €	478 240,00 €	472 449,63 €	470 048,75 €	950 689,63 €	948 288,75 €
Total	**478 240,00 €**	**478 240,00 €**	**472 449,63 €**	**479 518,39 €**	**950 689,63 €**	**957 758,39 €**
Résultat de clôture		0,00 €		7 068,76 €		7 068,76 €
Restes à Réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Totaux cumulés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultats définitifs	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**7 068,76 €**	**0,00 €**	**7 068,76 €**

2° *constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;*

3° *reconnaît la sincérité des restes à réaliser,*

4° *arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.*

Et déclare, à l'unanimité, que le compte administratif pour l'exercice 2020 par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

POINT 6 *: Affectation des résultats – Budget Lotissement de la Plaine du Longuet (DEL2021-02-06)*

Le Conseil Municipal étudie les dépenses et recettes des deux sections de l'exercice 2020 du budget lotissement ainsi que celles au titre des exercices antérieurs qui se synthétise de la façon suivante :

Résultat d'exécution de fonctionnement	
Au titre de l'exercice antérieur :	- €
Au titre de l'exercice arrêté :	- €
Résultat de la clôture en fonctionnement 2020 :	- €
Résultat d'exécution de la section d'investissement	
Au titre de l'exercice antérieur :	- 2 400,88 €
Au titre de l'exercice arrêté :	9 469,64 €
Résultat de la clôture en Investissement 2020 :	7 068,76 €
Reste à réaliser	
Recettes d'investissement :	- €
Dépenses d'investissement :	- €
Solde des Restes à Réaliser d'investissement :	- €
Soit un résultat à affecter :	
Affectation au 1068 (versement à la section d'investissement) :	- €
Recette de fonctionnement compte 002 :	- €
Affectation solde d'exécution de la section d'investissement (001)	7 068,76 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :
• ***ADOPTE*** *l'affectation du résultat 2020 comme ci-dessus pour le budget lotissement de la Plaine du Longuet*

POINT 7 *: Avenant n°1- Maitrise d'œuvre – Marché Réhabilitation de la nouvelle mairie (DEL2021-02-07)*

Vu *le Code Général des Collectivités Territoriales,*
Vu *la délibération en date du 18 juillet 2019 validant le choix de l'architecte en charge du dossier de réhabilitation de la nouvelle mairie.*
Considérant *le dossier de consultation des entreprises produit par l'architecte en date du 18 décembre 2020,*
Considérant *les conclusions de la commission Bâtiment en date du 16 janvier 2021,*
Considérant *le tableau de répartition par co-traitant réévalué suite au dernier estimatif des travaux de la nouvelle mairie, présenté comme suit :*

	BEE	ECOBAT	AREST	ACE	TOTAL
			MARCHE INITIAL		
APS	7 457,12 €	1 116,44 €	530,64 €	1 300,60 €	10 404,80 €
APD	8 575,04 €	2 107,72 €	929,00 €	3 252,24 €	14 864,00 €
PRO	9 152,51 €	3 933,39 €	1 592,30 €	3 901,80 €	18 580,00 €
ACT	1 668,86 €	4 369,79 €	- €	650,15 €	6 688,80 €
VISA	2 150,08 €	- €	265,32 €	1 300,60 €	3 716,00 €
DET	14 479,99 €	- €	663,23 €	1 950,38 €	17 093,60 €
AOR	2 322,35 €	- €	- €	650,45 €	2 972,80 €
HT	**45 805,95 €**	**11 527,34 €**	**3 980,49 €**	**13 006,22 €**	**74 320,00 €**
TTC	**54 967,14 €**	**13 832,81 €**	**4 776,59 €**	**15 607,46 €**	**89 184,00 €**
			MISSIONS COMPLEMENTAIRES - AVENANT N°1		
PC MODIF	800,00 €	- €	- €	- €	800,00 €
OPC	9 290,00 €	- €	- €	- €	9 290,00 €
EXE	- €	4 700,00 €	3 300,00 €	2 500,00 €	10 500,00 €
DIAG STRUC	- €	- €	1 920,00 €	- €	1 920,00 €
AUDIT EN	- €	- €	- €	2 500,00 €	2 500,00 €
HT	**10 090,00 €**	**4 700,00 €**	**5 220,00 €**	**5 000,00 €**	**25 010,00 €**
TTC	**12 108,00 €**	**5 640,00 €**	**6 264,00 €**	**6 000,00 €**	**30 012,00 €**
			NOUVEAU MONTANT DU MARCHE		
HT	**55 895,95 €**	**16 227,34 €**	**9 200,49 €**	**18 006,22 €**	**99 330,00 €**
TTC	**67 075,14 €**	**19 472,81 €**	**11 040,59 €**	**21 607,46 €**	**119 196,00 €**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- ***RAPPORTE** la délibération n°2021-01-03 du 18 janvier 2021*
- ***VALIDE** le nouvel avenant pour la maitrise d'œuvre comme présenté ci-dessus*
- ***AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles relatifs à ce dossier*
- ***AUTORISE** Monsieur le Maire à signer et envoyer le permis modificatif de la nouvelle mairie*

***POINT 8 :** Demande de subvention : DSIL Rénovation énergétique – Réhabilitation de la nouvelle mairie (DEL2021-02-08)*

*Dans le cadre de la **Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIL) Rénovation énergétique,** pour l'année 2021 le projet susceptible d'être éligible est :*

1 – Réhabilitation d'un ancien bâtiment en nouvelle mairie et autres services publics

Après délibération, le conseil municipal adopte le ou les projets précités, décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	**Montant**
Maître d'ouvrage	204 937.98€
DSIL Rénovation énergétique	**200 000.00€**
DETR 2020	351 838.02€
Conseil Régional – Fond Régional des Communes	60 000.00€
Conseil Régional – Plan de Relance	75 000.00€
Conseil Départemental – Plan de relance	37 224.00€
TOTAL	**929 000.00€**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- ***AUTORISE** M. le Maire à déposer une demande au titre de la DSIL rénovation énergétique pour l'année 2021*
- ***ATTESTE** de l'inscription du projet au budget de l'année en cours*
- ***ATTESTE** de l'inscription des dépenses en section d'investissement*
- ***ATTESTE** de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux*

***POINT 9 :** Demande de subvention : DETR 2021 (DEL2021-02-09)*
Dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et / ou Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local, pour l'année 2021 le(s) projet(s) susceptible(s) d'être éligible(s) est (sont) :

1- Installation et mise aux normes des jeux et du sol à extérieurs de l'école

Après délibération, le conseil municipal adopte le ou les projets précités, décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	**Montant**
Maître d'ouvrage	17 746.00€ HT
DETR et / ou DSIL (demande)	17 746.00€HT
Conseil Régional	
Conseil Départemental	
TOTAL	35 492.00€ HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- ***AUTORISE** M. le Maire à déposer une demande au titre de la DETR, DSIL, DSIL relance pour l'année 2021*
- ***ATTESTE** de l'inscription des projets au budget de l'année en cours*
- ***ATTESTE** de l'inscription des dépenses en section d'investissement*
- ***ATTESTE** de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux*

POINT 10 *: Renouvellement contrat de prestation fourrière (DEL2021-02-10)*

Vu *l'article L211 et suivant du Code Rural et de la Pêche Maritime interdisant la divagation d'animaux domestiques et des animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité.*

Considérant *qu'est en état de divagation les chiens ou les chats qui ne sont plus sous surveillance de son ou ses maîtres (en dehors d'une action de chasse ou garde de troupeau), et tout chat non identifié trouvé à plus de 200 mètres des habitations ou à plus de 1000 mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci. Ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique*

Considérant *qu'il appartient, au Maire, «de prendre toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats » (art.L.211-22 du CRPM).*

Monsieur le Maire présente la proposition de convention de fourrière animale avec la société KIK'Déclic pour un montant de 1050€ TTC/an valable 1 an, et reconductible de façon express.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- ***ACCEPTE*** *la proposition de convention fourrière animale avec la société KIK'Déclic pour un montant de 1050€ TTC, pour l'année 2020,*
- ***AUTORISE*** *M. Le maire à signer tous les documents inhérents à cette affaire.*

POINT 11 *: Renouvellement de la convention avec le Département de la Sarthe pour la mise à disposition, à titre gracieux, d'un local pour l'assistante sociale (DEL2021-02-11)*

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un projet de convention de mise à disposition d'un bureau de la mairie le 3ème mardi de chaque mois pour la tenue des services sociaux départementaux dans le cadre de l'exécution du service public d'aide sociale dévolu au Département. Il précise que cette convention est consentie, à titre gratuit, tacitement renouvelée d'année en année dans la limite de neuf années.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
- ***AUTORISE*** *Monsieur le Maire à signer la convention entre la commune et le Conseil Départemental de la Sarthe*

POINT 12 *: Demande de subvention : FIPD 2021 (DEL2021-02-12)*

Dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (F.I.P.D) 2021, le projet susceptible d'être éligible est :

1- Installation de visiophones à l'école maternelle et élémentaire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- ***AUTORISE*** *M. le Maire à déposer une demande au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (F.I.P.D) pour l'année 2021*
- ***ATTESTE*** *de l'inscription des projets au budget de l'année en cours*

Le Maire

Denis LAUNAY

MAIRIE D'ARCONNAY (Sarthe)